Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM6_DEL52-DE

DELIBERATION N°52-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 1er JUIN 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 26 mai 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°52 : Création d'un conseil des jeunes – Approbation de la charte et du règlement intérieur

L'an deux mille vingt-six, le 1ER juin, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**		Abs	Sylvain HARDY
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**	X		
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**		Abs	Thomas JOUANGUY
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		
Mme	**Léna MASSIANI**	X		

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM6_DEL52-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Béatrice VANNIER**

52-2026 CREATION D'UN CONSEIL DES JEUNES – APPROBATION DE LA CHARTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Madame Aurélie Dornic

Madame Dornic précise aux membres du conseil municipal que l'équipe municipale, attachée au principe de participation des habitants à la vie de la commune, entend mener, conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants de La Bouëxière.

Dans cet esprit, et conformément à la possibilité qu'en donne le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1112-23, l'équipe municipale envisage la création d'une instance consultative nommée « Conseil des Jeunes ».

Le Conseil des Jeunes de La Bouëxière sera composé de 30 jeunes maximum, répartis en deux tranches d'âge :

15 jeunes âgés de 11 à 15 ans
15 jeunes âgés de 15 à 18 ans
Les membres devront résider sur la commune.

Cette instance a pour vocation de permettre aux jeunes de s'exprimer, de proposer des projets et de participer à la vie locale. Elle constitue également un espace d'apprentissage de la citoyenneté et du fonctionnement de la vie démocratique.

Le Conseil des Jeunes pourra formuler des propositions et mener des actions d'intérêt communal. Ces propositions pourront être étudiées par le Conseil municipal, qui reste décisionnaire de leur mise en œuvre.

Un budget pourra être alloué au Conseil des Jeunes. Celui-ci fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

Les modalités de candidature, de désignation et de fonctionnement seront précisées dans un règlement intérieur et une charte (joints en annexe).

Vu l'avis favorable de la commission communication et citoyenneté du 21 mai 2026,

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à la majorité :

-De décider la création d'un Conseil des Jeunes de La Bouëxière
-D'approuver les principes de fonctionnement présentés ci-dessus
-D'approuver le règlement intérieur et la charte
-D'autoriser Monsieur Le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Décision du Conseil Municipal	
Pour	24
Contre	0
Abstentions	3

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM6_DEL52-DE

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière